

## NOUS CONTACTER

N° client : **6 020 234 848**

Identifiant Internet :

DAMIEN.BERTOUX@GMAIL.COM

### Par Internet

[edf.fr](http://edf.fr)

application mobile : **EDF & MOI**

mail : [serviceclient@edf.fr](mailto:serviceclient@edf.fr)

### Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

**3404**

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

**09 70 83 33 33**

(Service gratuit + prix appel)

### Par courrier

**EDF SERVICE CLIENTS** TSA 21941  
62978 ARRAS CEDEX 9

### Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675077 (Service gratuit + prix appel)

## NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

### Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

### Par courrier

EDF TSA 81401  
87014 LIMOGES Cedex 1

### Lieu de consommation

47 AVENUE VICTOR HUGO  
77170 BRIE COMTE ROBERT

### Titulaire du contrat

M. BERTOUX DAMIEN  
GILBERT KAREN

### Votre contrat

N° de client : **6 020 234 848**

N° de compte : **4 05 4 038 395 583**

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

### Electricité "Zen Week-End Plus"

• Point de livraison (PDL) :

N° 22 131 693 111 932

• Puissance : 06 kVA

• WE + Vendredi

(Voir détails au verso)

20250613\_232639\_00010\_HPO\_PAR911\_221

Document à conserver 5 ans

Page 1/4



BERTOUX DAMIEN GILBERT KAREN  
47 AVENUE VICTOR HUGO  
77170 BRIE COMTE ROBERT

### Facture du 13/06/2025

N° 32 500 921 031

Electricité (relevé Enedis)	67,22 €
TVA	11,55 €

Facture TTC

**78,77 €**

Montant total  
**78,77 €**  
TTC

Prélévé le  
30/06/2025

### Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 12/07/2025.
- Relève automatique de votre compteur électrique vers le 12 de chaque mois.



### Prélèvement automatique

Le montant de 78,77€ sera prélevé le 30/06/2025 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : DAMIEN BERTOUX

Compte bancaire : FR4720041\*\*\*25\*\*\*\*\*033\*\*\*

## Détail de la facture du 13/06/2025 N°32500921031

 Votre contrat Electricité

**"Zen Week-End Plus" - 06 kVA - Option WE + Vendredi - Compteur communicant n°04186492613002**
**Horaires des Heures Week-End : tout le week-end et les jours fériés nationaux. Heures Vendredi tout le vendredi.**

				Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
<b>Abonnement</b>						
WE + Vendredi - 06kVA - du 12/06/25 au 12/07/25				11,18	11,18	5,5%
<b>Total Abonnement (dont acheminement 8,32 €)</b>					<b>11,18</b>	
<b>Consommation</b>	Relevé début	Relevé fin		Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT
Heures Semaine - 06kVA - du 13/05/25 au 11/06/25	18129 (Enedis)	18284 (Enedis)		155	0,1548	23,99
Heures Week-End - 06kVA - du 13/05/25 au 11/06/25	7572 (Enedis)	7700 (Enedis)		128	0,1084	13,88
Heures Vendredi - 06kVA - du 13/05/25 au 11/06/25	3037 (Enedis)	3085 (Enedis)		48	0,1084	5,20
<b>Total Consommation (dont acheminement 4,87 €)</b>				331		<b>43,07</b>
<b>Taxes et Contributions</b>	Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT			TVA
Accise sur l'électricité	331	0,03370			11,15	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					1,82	5,5%
<b>Total Taxes et Contributions</b>					<b>12,97</b>	
<b>Total Electricité hors TVA</b>						<b>67,22</b>

## En conclusion

Total facture hors TVA du 13/06/2025	67,22 €	<b>Montant total</b> <b>78,77 €</b> <small>TTC</small>
TVA 20,00 % sur un montant total de 54,22 €	10,84 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 13,00 €	0,71 €	
<b>Total facture TTC du 13/06/2025</b>	<b>78,77 €</b>	

 Evolution de votre consommation facturée en kWh

	Relevé Enedis	Relevé Client	Relevé estimé
	Mar24 à Mai24 168	Mai24 à Jun24 150	Jun24 à Jul24 132
Heures Semaine	358	145	220
Heures Vendredi	87	44	51
Heures Week-End	309	113	151
	Jul24 à Aoû24 145	Sep24 à Oct24 215	Oct24 à Nov24 458
			Nov24 à Déc24 582
			Déc24 à Jan25 762
			Jan25 à Fév25 420
			Fév25 à Mar25 310
			Mar25 à Avr25 143
			Avr25 à Mai25 155
			Mai25 à Jun25 128

 Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur [particulier.edf.fr/taxes](http://particulier.edf.fr/taxes)

Mieux comprendre les détails de votre facture sur [particulier.edf.fr/facture](http://particulier.edf.fr/facture)

Etre informé sur les prix sur [particulier.edf.fr/prix](http://particulier.edf.fr/prix)



## Pour votre information

### Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

### Prix

Électricité : Le montant de l'accise a évolué le 01/02/2025. Le montant de la CTA a évolué le 01/02/2025. Conformément à l'article 8 de vos CGV, les prix de votre offre ont évolué le 14/03/2025. Plus d'information sur le site edf.fr.

### Taxes et contributions

La CTA, l'accise sur les gaz naturels, l'accise sur l'électricité évoluent conformément à la réglementation  
CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

### Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €

### Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

#### Offre de marché.

Origine 2023 de l'électricité de votre offre : 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 2,2% solaire et 1,5% éolien) et 8,8% fossiles (dont 8,1% gaz).

Origine 2023 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf](http://www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf)

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez nous !

### Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier, au Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), le site d'information des pouvoirs publics,

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur [cgv.edf.com](http://cgv.edf.com)

**0 800 112 212** • Service & appel gratuits





BERTOUX DAMIEN GILBERT KAREN  
47 AVENUE VICTOR HUGO  
77170 BRIE COMTE ROBERT

Le 13 Juin 2025,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de votre offre évoluent.

Monsieur,

**Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune démarche à réaliser.**

Les CGV de votre offre d'électricité évoluent pour :

- intégrer les recommandations des lignes directrices publiées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), auxquelles nous avons choisi d'adhérer. Ces lignes directrices ont pour objectif de renforcer la transparence et la lisibilité des offres aux consommateurs.
- adapter les modalités de facturation, de paiement et de saisine du Médiateur du groupe EDF.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier est de vous aider à mieux comprendre ces évolutions. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales modifications.

#### **Article « Conseil tarifaire »**

EDF s'engage à inclure une estimation de la facture annuelle parmi les informations précontractuelles. L'article relatif au conseil tarifaire est donc complété en ce sens.

#### **Article « Modalités de facturation et modes de paiement »**

Les règles de la mensualisation évoluent. Si en cours de contrat, les données de consommation ou les évolutions de prix permettent d'anticiper un montant de régularisation dépassant deux mensualités, EDF propose au Client un calendrier de paiement révisé, qui s'appliquera automatiquement au bout de 40 jours. Le Client pourra revenir à la mensualité initiale. Le virement instantané, de plus en plus utilisé par les clients, s'ajoute aux différents modes de paiement listés dans les CGV.

Les nouvelles CGV prévoient également un nouveau cas de suspension du prélèvement automatique, et le cas échéant, de la mensualisation, en cas de fraude constatée sur le dispositif de comptage.

#### **Article « Modes de règlement amiable des litiges »**

Les nouvelles CGV prennent en compte la recommandation de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation relative au médiateur du groupe EDF. Ce dernier peut être saisi si le Client n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation écrite dans un délai de deux mois.

**Article de l'annexe offre (1) « Evolution des prix de l'électricité »**

La nouvelle rédaction précise les modalités d'évolutions des prix conformément aux mesures de la CRE. Nos prix HT continueront d'évoluer au maximum deux fois par an après envoi d'un courrier de prévenance au moins un mois à l'avance. Un plafond maximum de cette évolution est introduit pour les 12 premiers mois du contrat.

Vous restez libre de changer de contrat d'énergie à tout moment ou de résilier votre contrat dans les trois mois à compter de la réception de ce courrier.

**Pour obtenir les nouvelles CGV, rendez-vous sur le site [particulier.edf.fr](http://particulier.edf.fr), dans votre espace client, ou contactez-nous au numéro de téléphone indiqué sur votre facture.**